

Diplôme d'Etat CESF

Conseiller en Economie Sociale Familiale

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP n°37678 en correspondance partielle Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Date d'échéance de l'enregistrement 31-08-2026 www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37678

Prérequis

Le candidat doit être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale Familiale ou bénéficier d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou acquies professionnelles en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation.

L'inscription se fait sur rendez-vous/entretien avec le responsable de classe.

La commission d'admission composée de formateurs et de professionnels statue sur l'admission des candidats.



Les objectifs de la formation

Le conseiller en Economie Sociale Familiale est un professionnel du travail social.

Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnelles.

Il accompagne dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le CESF intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute.

Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Durée de la formation et modalités d'évaluation

La durée de la formation est de 1 an soit 14 semaines en centre de formation et 24 semaines en milieu professionnel avec examen en CCF et en épreuve terminale au bout d'un an.

Obtention d'un diplôme de niveau BAC +3, Grade licence (conventionnement UCA).

Modalités pédagogiques

La formation prend appui sur des **apports théoriques et pratiques** au travers de **cas concrets, de visites, d'interventions de professionnels du domaine social**.

La MFR et les tuteurs en entreprise travaillent **conjointement à la formation des apprenants**.

Le centre de formation aide les étudiants à **mettre au point les objectifs à atteindre** durant la période en entreprise.

Le tuteur au sein de l'entreprise aide le jeune à **observer, interroger, enquêter, à élaborer des actions, des projets**.

Les observations et actions de l'étudiant font l'objet d'une **mise en commun** avec celles des autres étudiants lors de son retour en centre de formation.

Cette mise en commun sert de base de travail et permet l'apport de compléments et de théorisations avec parfois **interventions de spécialistes ou de praticiens**.

Intervention d'un **enseignant-chercheur de l'Université Clermont-Auvergne** sur la méthodologie de recherche.

Méthodes mobilisées

Pédagogie de l'alternance basée sur des enseignements théoriques et des apports pratiques à travers l'étude de cas concrets, de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels (départ d'alternance, retour d'alternance, plan d'études...)

Contenu de la formation



Suite du parcours :
Vie active ou
Poursuite en Master

DF1 :

- Les métiers du travail social et l'intervention sociale
- Le développement de la personne
- La société
- L'expertise sociale dans la vie quotidienne

DF2 :

- La personne dans le projet social
- Le collectif
- Méthodes et techniques de l'accompagnement éducatif budgétaire
- Élaboration d'une posture professionnelle

DF3 :

- Communication en travail social
- Le numérique
- Langue vivante étrangère

DF4 :

- Les politiques sociales, organisation et mise en œuvre
- Partenariats et réseaux
- Travail d'équipe

Les différents statuts

-Formation initiale (étudiant ou apprenti)

-Formation continue

(contrat de professionnalisation, projet de transition professionnelle)

-Les frais de scolarité sont définis en fonction des statuts

-Formation gratuite pour les candidats en contrat d'apprentissage

Indicateurs de résultats

93% de réussite aux examens sur les 3 dernières années

Taux de satisfaction apprenants (2023-2026): 36%

Contact Pôle CESF

Thomas Blondeau - thomas.blondeau@mfr.asso.fr

Accessibilité



Nous accompagnons les stagiaires pour effectuer leurs démarches auprès de la
Maison Départementale des Personnes Handicapées

Référente handicap, délégation H+ :

Chrystel CIFUENTES - chrystel.cifuentes@mfr.asso.fr

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Selon la demande, des adaptations et des aménagements seront mis en œuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenant (Plan d'accompagnement Personnalisé, Projet d'accueil individualisé), sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005). Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement.

Pour tous renseignements complémentaires, nous consulter - Pour être contacté, scannez le QR Code



Rue de la Poste - 03110 Escurolles - Tél. : 04.70.90.50.34 - Mail : mfr.escurolles@mfr.asso.fr

www.mfr-escurolles.fr